Image not found or type unknown

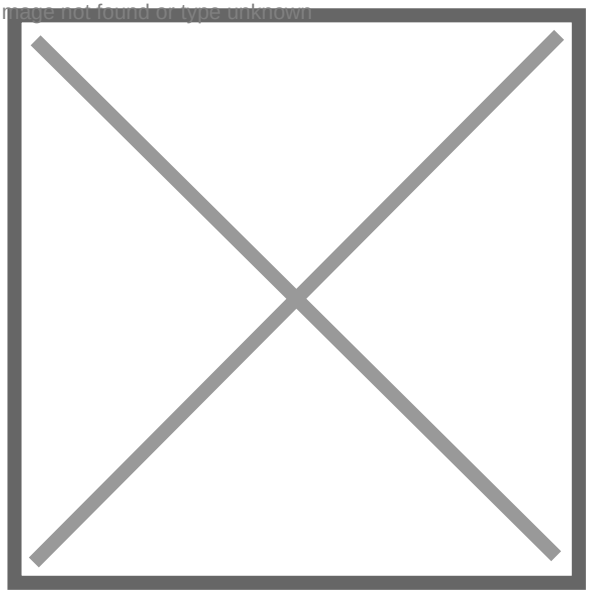

Accompagnement sur chemins balisés en montagne en hiver

Par **d73**, le **27/01/2014** à **12:23**

Bonjour,

Ayant parcouru la toile sans trouver de réponse, voici ma question : un guide touristique agréé par une station de sports d'hiver, peut-il accompagner un groupe sur des chemins balisés (pistes de skis ouvertes aux piétons) en milieu montagne en hiver ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Tisuisse**, le **27/01/2014** à **17:39**

Bonjour,

S'il a une acréditation de l'Ecole de Ski Française (parkas rouges) ou l'agrément de la Compagnie des Guides de Haute Montagne : OUI. Dans le cas contraire, l'agrément d'une station de ski ne lui donne peut-être qu'une autorisation purement touristique, donc commerciale, et il faut se fier à la réglementation locale.

Par **d73**, le **27/01/2014** à **17:49**

Merci à la personne qui a su classer correctement ma question sur le forum et y apporter la

dernière phrase (c'est rare que je l'oublie...)

Je tiens aussi à préciser que le guide en question n'est pas salarié par la station, mais prestataire de services, et n'est ni "pull rouge", ni AMM, ni GHM.
Cela a-til une incidence ?

Merci !

Par **moisse**, le **27/01/2014** à **17:54**

Bonsoir,
Il existe aussi des accompagnateurs de montagne.
Leur syndicat/association ici :
http://www.lesaem.org/main.php?espace=1
Ils seront à même de délimiter les métiers.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés